Responsable section petites randonnées

Vous trouverez le nom du responsable de cette section dans la rubrique « CONTACTS ASCC » avec le nom et coordonnées (réservé aux adhérents) ou « LE BUREAU» accessible à tous, mais sans coordonnées

Présentation:

- Cette section a pour but d'organiser des randonnées n'ayant pas de but sportif, mais plutôt de la détente et des visites autour d'un lieu défini.
- Adresser nous vos idées

Lieu et horaires :

• En Week-end ou en Journée.

Participation demandée :

- Etre adhérent de l'Ascc (cotisation annuelle : 15€).
- Coûts en fonction de l'activité proposée